|  |  |
| --- | --- |
|  | **Document C25/106-F** |
| **1er septembre 2025** |
| **Original: anglais** |
|  |  |
| COMPTE RENDUDE LASÉANCE PLÉNIÈRE INAUGURALE |
| Mardi 17 juin 2025 de 9 h 35 à 12 h 45**Président**: M. F. Sauvage (France) **Puis**: Mme C. Flutur (Roumanie) |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **Sujets traités** | **Documents** |
| 1 | Remarques liminaires du Président sortant du Conseil | – |
| 2 | Élection de la Présidente et du Vice-Président du Conseil | – |
| 3 | Allocutions de la Présidente et du Vice-Président du Conseil | – |
| 4 | Présidente et Vice-Présidents de la Commission permanente de l'administration et de la gestion | – |
| 5 | Allocution de la Secrétaire générale sur l'état de l'Union | – |
| 6 | Approbation de l'ordre du jour de la session de 2025 du Conseil | [C25/1(Rév.4)](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0001/fr) |
| 7 | Attribution des documents | [C25/DT/1](https://www.itu.int/md/S25-CL-250617-TD-0001/en) |
| 8 | Projet de programme de gestion du temps | [C25/DT/2(Rév.4)](https://www.itu.int/md/S25-CL-250617-TD-0002/en) |
| 9 | Questions d'organisation | – |
| 10 | Travaux préparatoires en vue de la Conférence mondiale de développement des télécommunications de 2025 (CMDT‑25) | [C25/30](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0030/fr) |
| 11 | Déclarations des conseillers | – |

# 1 Remarques liminaires du Président sortant du Conseil

1.1 Le Président sortant, M. Frédéric Sauvage (France), déclare ouverte la session de 2025 du Conseil et prononce l'allocution disponible à l'adresse suivante: <http://council.itu.int/2025/wp-content/uploads/sites/5/2025/07/Statement_C24-chair-170625-e.pdf>.

# 2 Élection de la Présidente et du Vice-Président du Conseil

2.1 La Secrétaire générale propose que Mme Cristina Flutur (Roumanie), qui était Vice‑Présidente du Conseil à la session de 2024, soit élue Présidente du Conseil pour la session de 2025.

2.2 Mme Cristina Flutur (Roumanie) est **élue** Présidente du Conseil par acclamation.

2.3 La Secrétaire générale, rappelant que, selon les principes de rotation et d'une répartition géographique équitable, la vice-présidence du Conseil revient à la Région D, indique que le Nigéria a désigné M. Bosun Tijani pour cette fonction.

2.4 M. Bosun Tijani (Nigéria) est **élu** Vice-Président du Conseil par acclamation.

2.5 Les conseillers félicitent la Présidente et le Vice-Président pour leur nomination et rendent hommage au Président sortant.

# 3 Allocutions de la Présidente et du Vice-Président du Conseil

3.1 La Présidente remercie le Conseil de lui avoir confié la direction de ses travaux et prononce l'allocution disponible à l'adresse suivante: <http://council.itu.int/2025/wp-content/uploads/sites/5/2025/07/Statement_C25-chair-170625-e.pdf>.

3.2 Le Vice-Président exprime sa gratitude au Conseil pour la confiance placée en lui et prononce l'allocution disponible à l'adresse suivante: [http://council.itu.int/2024/wp-content/uploads/sites/4/2024/07/C24-Statement-Chair-Council\_PLinaug.docx](http://council.itu.int/2025/wp-content/uploads/sites/5/2025/07/Statement_C25-Vice-Chair-170625-e.pdf).

# 4 Présidente et Vice-Présidents de la Commission permanente de l'administration et de la gestion

4.1 La Secrétaire générale rappelle que le mandat de M. Dirk-Olivier von der Emden (Suisse) en tant que Président de la Commission permanente de l'administration et de la gestion (Commission ADM) a pris fin au terme de la durée de deux ans. Il sera remplacé par l'actuelle Vice-Présidente de la Commission ADM, Mme Aparajita Sharrma (Inde). M. Vilém Veselý (République tchèque) continuera d'exercer sa fonction en tant que l'un des Vice‑Présidents. La région A a proposé que M. Augusto Esteban Giménez Candia (Paraguay) assume les fonctions de second Vice-Président.

# 5 Allocution de la Secrétaire générale sur l'état de l'Union

5.1 La Secrétaire générale prononce l'allocution sur l'état de l'Union disponible à l'adresse suivante: [https://www.itu.int/en/osg/Pages/Speeches.aspx?ItemID=72](https://www.itu.int/en/osg/Pages/Speeches.aspx?ItemID=72#/fr).

5.2 Plusieurs conseillers soulignent le rôle essentiel que joue l'UIT dans la révolution du secteur des télécommunications depuis 160 ans. Les technologies émergentes étant source d'autant de possibilités que de défis inédits, l'UIT doit rester à l'avant-garde. Les conseillers sont de l'avis de la Secrétaire générale quant au fait que la priorité, pour les années à venir, doit être de réduire la fracture numérique et de connecter ceux qui ne le sont pas encore, et décrivent les efforts déployés par leurs administrations à cette fin.

# 6 Approbation de l'ordre du jour de la session de 2025 du Conseil ([Document C25/1(Rév.4)](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0001/fr))

6.1 La Secrétaire de la plénière présente le Document C25/1(Rév.4).

6.2 Le conseiller de la Chine note que, conformément aux dispositions de la Décision 556 du Conseil (C10, dernière mod. C16) relative à la soumission et à la publication de documents pour les sessions du Conseil et les réunions de groupes de travail du Conseil, et à celles de l'Article 20, Chapitre VIII, du Règlement intérieur du Conseil relatif au délai de préparation des documents, tous les documents devraient être soumis au plus tard quatorze jours calendaires avant l'ouverture d'une session du Conseil, afin de pouvoir assurer leur traduction dans les délais voulus et leur examen approfondi pendant cette session. Le [Document C25/101](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0101/fr) a été soumis le soir du 16 juin et publié quelques instants avant le début de la session de 2025. Néanmoins, ce document a été inscrit à l'ordre du jour officiel et dans la répartition correspondante des documents et le programme de gestion du temps, ce qui n'était manifestement pas conforme au Règlement intérieur. Le secrétariat devrait suivre le Règlement intérieur et publier le Document C25/101 en tant que document d'information ou reporter son examen à la session suivante du Conseil. Plusieurs conseillers ont soutenu cette proposition du conseiller de la Chine.

6.3 La conseillère des États-Unis d'Amérique fait observer que le Document C25/101 a été soumis en réponse à un addendum au [Document C25/58](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0058/fr) publié par le secrétariat la veille. Le Document C25/101 contient des informations utiles qui faciliteront l'examen de ce point.

6.4 En réponse à une question soulevée par un conseiller, le Conseiller juridique précise que la Décision 556 (C10, dernière mod. C16) dispose que les contributions des États Membres "soumis[es] à une session du Conseil ou à une réunion d'un groupe de travail du Conseil devraient être placé[e]s sur le site web voulu au plus tard sept jours calendaires avant le début de la réunion". L'emploi du terme "devraient" indique que le Conseil n'avait pas l'intention de fixer un délai strict pour la publication de ces contributions, conformément à sa pratique suivie de longue date consistant à accepter les contributions soumises moins de sept jours avant le début d'une session du Conseil. Lorsque ces contributions ne sont pas disponibles dans les six langues officielles de l'Union, le Conseil a pour pratique de reporter l'examen du point de l'ordre du jour concerné à un point ultérieur de la session.

6.5 Une conseillère et deux observateurs estiment que le terme de "pratique" n'est pas un terme juridique et se disent préoccupés par le non-respect du Règlement intérieur du Conseil. Le Conseil fixe des délais pour une raison, à savoir permettre aux membres du Conseil d'arriver à la session bien préparés pour prendre des décisions éclairées. Le secrétariat devrait donc traiter le Document C25/101 comme un document d'information et revoir en conséquence les trois documents du Conseil concernant le projet d'ordre du jour (C25/1(Rév.4)), le projet de liste et d'attribution des documents (DT/1(Rév.1)) et le projet de programme de gestion du temps (DT/2(Rév.4)).

6.6 Compte tenu des observations du Conseiller juridique, la Présidente propose que le Conseil adopte l'ordre du jour figurant dans le Document C25/1(Rév.4).

6.7 Il en est ainsi **décidé**.

# 7 Attribution des documents ([Document C25/DT/1](https://www.itu.int/md/S25-CL-250617-TD-0001/en))

7.1 La Secrétaire de la plénière présente le Document C25/DT/1; ce document est **approuvé**.

7.2 Un conseiller propose que le Document d'information [C25/INF/1](https://www.itu.int/md/S25-CL-INF-0001/en), relatif au suivi de la vérification juricomptable et des recommandations relatives à l'audit interne, soit converti en contribution et attribué à la Commission de l'administration et de la gestion pour examen en même temps que le rapport de l'Unité du contrôle interne sur la fonction d'audit interne ([Document C25/44](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0044/fr)).

7.3 Il en est ainsi **décidé**.

# 8 Projet de programme de gestion du temps ([Document C25/DT/2(Rév.4)](https://www.itu.int/md/S25-CL-250617-TD-0002/en))

8.1 La Secrétaire de la plénière présente le programme de gestion du temps pour les séances plénières figurant dans le Document C24/DT/2(Rév.4), qui est **approuvé**.

8.2 Elle appelle également l'attention des participants sur le programme de gestion du temps de la Commission ADM figurant dans le [Document C24/DT/3(Rév.3)](https://www.itu.int/md/S25-CL-250617-TD-0003/en). Les deux programmes de gestion du temps seront actualisés au fur et à mesure de l'avancée des travaux du Conseil.

# 9 Questions d'organisation

9.1 La Secrétaire de la plénière confirme que les séances se dérouleront pendant les horaires de travail habituels et indique que les services d'interprétation et la documentation seront fournis dans les six langues officielles de l'Union. Les débats seront diffusés sur le web, conformément à la pratique antérieure. Tous les documents seront mis à la disposition des participants sur la page web du Conseil et au moyen de l'application C25 Sync. Le sous‑titrage en anglais des débats tenus en plénière et au sein de la Commission ADM sera présenté dans la salle et sur le web. Il est possible que le sous-titrage et l'interprétation fondés sur l'intelligence artificielle soient testés pendant les séances d'information. L'Outil My Workspace sera utilisé à titre pilote pendant les séances du Conseil.

9.2 Il est possible de participer à distance aux séances. Les participants à distance pourront prendre la parole après les conseillers présents dans la salle Popov. Les décisions ne seront prises que par les conseillers présents physiquement.

9.3 Il est rappelé aux participants qu'il existe des normes de conduite, d'intégrité, de respect de la diversité et de professionnalisme que tout un chacun peut raisonnablement attendre dans le cadre des discussions, sans discrimination ni harcèlement. Le Code de conduite pour la prévention du harcèlement, y compris le harcèlement sexuel, lors des manifestations du système des Nations Unies est applicable à toutes les réunions de l'UIT.

9.4 Les élections au Conseil devant avoir lieu en 2026, il est rappelé aux participants qu'un appel à candidatures sera envoyé en novembre 2025.

9.5 La Présidente déclare que les États Membres observateurs n'ont pas le droit de voter, ni de soulever des points ou des motions d'ordre et ne peuvent prendre la parole qu'une seule fois sur un point donné de l'ordre du jour. Un État Membre observateur demandant à prendre la parole pour présenter sa contribution écrite ne sera pas en mesure de prendre à nouveau la parole pour le même point de l'ordre du jour. Les Membres de Secteur ayant le statut d'observateur n'ont pas le droit de prendre la parole ou de soumettre des contributions écrites au Conseil. La Présidente ajoute qu'un État Membre observateur souhaitant s'exprimer se verra donner la parole seulement après que les États Membres du Conseil auront achevé leurs déclarations. Elle précise que ces conditions s'appliquent également aux réunions de la Commission permanente de l'administration et de la gestion et des groupes de travail établis.

9.6 Il est **pris note** des informations relatives à l'organisation des travaux de la session de 2025.

# 10 Travaux préparatoires en vue de la Conférence mondiale de développement des télécommunications de 2025 ([Document C25/30](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0030/fr))

10.1 Le Directeur du Bureau de développement des télécommunications présente le Document C25/30, qui vise à informer le Conseil de l'état d'avancement des préparatifs en vue de l'organisation de la Conférence mondiale de développement des télécommunications de 2025 (CMDT-25), qui doit se tenir à Bakou (Azerbaïdjan), du 17 au 28 novembre 2025.

10.2 Une équipe de l'UIT a effectué une visite sur place et s'est déclarée satisfaite des installations. La coordination entre l'UIT et le pays hôte se poursuit. Des réunions préparatoires régionales ont été organisées dans les six régions de l'UIT pour identifier les sujets d'intérêt et mobiliser les États Membres, en plus d'une réunion préparatoire régionale qui a coïncidé avec la réunion du Groupe consultatif pour le développement des télécommunications en mai 2025. Deux réunions interrégionales sur les questions qui nécessiteront une coordination et un consensus sont prévues les 14 et 15 juillet et les 29 et 30 septembre 2025.

10.3 M. Samaddin Asadov (Vice-Ministre du développement numérique et des transports de l'Azerbaïdjan) déclare que c'est un immense honneur et une grande responsabilité pour son pays d'accueillir la CMDT-25. Conformément aux priorités nationales, le pays renforce son infrastructure et son écosystème numériques et reste déterminé à promouvoir l'inclusion numérique et à mettre les technologies numériques au service du développement durable. L'Azerbaïdjan a travaillé en étroite collaboration avec l'UIT pour souligner l'importance des technologies de l'information et de la communication dans la lutte contre la crise climatique mondiale.

10.4 La CMDT-25 offrira une occasion de faire progresser la vision commune d'une connectivité universelle, efficace et financièrement abordable pour un avenir numérique inclusif et durable. En collaboration avec l'UIT, les travaux préparatoires en vue de la CMDT‑25 progressent sans heurts. L'intervenant se réjouit d'accueillir les participants à Bakou.

10.5 Un conseiller de l'Azerbaïdjan déclare que la CMDT-25 sera accueillie par le Ministère du développement numérique et des transports de l'Azerbaïdjan. Toutes les ressources et tous les services liés à la participation à la CMDT-25 sont disponibles en ligne sur la plate‑forme officielle. L'inscription via le portail de l'UIT, vérifiée par le coordonnateur désigné, est obligatoire pour tous les participants. En fonction de leur nationalité, les participants se verront délivrer un visa à leur arrivée en Azerbaïdjan ou devront remplir une demande de visa en ligne. Les réservations d'hôtel pourront être effectuées via une plate‑forme centralisée pour la CMDT-25; une assistance multilingue sera fournie pour faciliter l'enregistrement et l'orientation.

10.6 La CMDT-25 est organisée dans un esprit de durabilité; les plastiques à usage unique ne seront pas utilisés et la restauration mettra à l'honneur les produits locaux. Des bus électriques feront la navette entre l'aéroport international, les hôtels officiels et le lieu de la CMDT-25. Les horaires des transports seront disponibles en ligne et dans les points d'information.

10.7 L'intervenant appelle l'attention sur la Journée de célébration du rôle des jeunes, le 16 novembre, qui sera axée sur la diversité géographique et générationnelle et la représentation hommes-femmes. Des réunions, des discussions interactives et des présentations d'innovations seront organisées. La cérémonie d'ouverture officielle de la CMDT-25 aura lieu le 17 novembre. Les délégations qui souhaitent organiser des réceptions doivent se coordonner avec le Service du protocole de l'UIT.

10.8 Une brève vidéo est diffusée afin de mettre en avant les atouts de l'Azerbaïdjan et de la ville de Bakou.

10.9 Des conseillers prennent la parole pour remercier le Gouvernement de l'Azerbaïdjan d'avoir proposé d'accueillir la CMDT-25 et le féliciter pour ses travaux préparatoires. Il est à espérer que cette manifestation débouchera sur des résultats concrets.

10.10 Deux conseillers se félicitent tout particulièrement de la Journée de célébration du rôle des jeunes et attendent avec intérêt des informations sur les activités prévues, notamment sur les interactions directes entre les jeunes participants et les décideurs. L'Azerbaïdjan a été encouragé à garantir une participation inclusive à la CMDT-25.

10.11 La conseillère du Rwanda se félicite que le projet de Déclaration de Bakou mette l'accent sur l'importance des partenariats et sur des problèmes tels que l'accessibilité financière des dispositifs, l'accès aux services numériques, la lutte contre la pauvreté grâce à la connectivité numérique, l'accès au financement, les écarts en matière de normalisation, les risques associés aux technologies émergentes et la protection des droits des consommateurs, en particulier des groupes vulnérables. En tant que pays hôte de la CMDT‑22, le Rwanda tient à féliciter l'UIT pour les efforts qu'elle déploie afin de mobiliser des fonds pour la mise en œuvre des projets relevant du Plan d'action de Kigali. Malgré des progrès considérables, des problèmes de connectivité subsistent, notamment des coûts et des infrastructures élevés. Dans une perspective d'avenir, le Rwanda préconise la collaboration, des stratégies et des investissements dans les technologies émergentes, y compris l'intelligence artificielle, afin de remédier aux disparités persistantes et d'assurer une connectivité inclusive, conformément aux Objectifs de développement durable fixés par les Nations Unies.

10.12 Le conseiller de la Tanzanie appuie la proposition consistant à mettre l'accent sur une connectivité efficace et abordable pour un avenir numérique inclusif et durable, qui répond aux besoins de développement de l'Afrique. Il encourage la poursuite des efforts visant à faire en sorte que les projets d'initiatives régionales approuvés lors de la Réunion préparatoire régionale en vue de la CMDT-25 pour l'Afrique soient pris en compte dans le Plan d'action de Bakou.

10.13 Un observateur, notant que les déclarations de politique générale n'ont pas été autorisées lors des discussions de haut niveau à la CMDT-22, appuiera le maintien de l'exclusion des déclarations de politique générale des séances plénières, des réunions des commissions et des groupes concernés à la CMDT-25. Des manifestations facultatives pertinentes, conformément au mandat de l'UIT, pourront être organisées en dehors des heures de travail de la CMDT-25.

10.14 Le Conseil **prend note** du rapport sur les travaux préparatoires en vue de la CMDT-25 figurant dans le Document C25/30.

# 11 Déclarations des conseillers

11.1 M. Yuansheng Xie (Membre de direction du Ministère de l'industrie et des technologies de l'information, Chine) annonce, afin de renforcer son appui aux travaux de l'Union, que son administration a présenté une candidature officielle en vue d'accueillir la Conférence mondiale des radiocommunications de 2027 à Shanghai. En tant que seul pays candidat à l'organisation de cette conférence, la Chine sera sincèrement reconnaissante de l'appui sans faille des États Membres et s'engage à organiser une conférence exceptionnelle proposant, dans une ambiance chaleureuse et attentionnée, des services d'excellence et de haute qualité. Si cette offre est approuvée, l'administration chinoise envisagera activement de fournir un appui financier pour faciliter la participation des délégués des pays les moins avancés (PMA), ce qui fera de cette conférence la manifestation la plus suivie et la plus inclusive de toute l'histoire de l'UIT.

11.2 Le conseiller de l'Inde annonce que son gouvernement soumettra une offre en vue d'accueillir la Conférence de plénipotentiaires de 2030.

11.3 Les conseillers de l'Arabie saoudite et de l'Inde annoncent que leurs pays présenteront leur candidature en vue de leur réélection au Conseil.

La Secrétaire générale: La Présidente:

D. D. BOGDAN-MARTIN C. FLUTUR